

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

**DEL2019\_0191**

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019,**  
L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le , s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la  
présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

**PRÉSENTS :**

M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NATALE**, M. **SANCHEZ**, Mme **TROQUIER**, M. **RATOUCHNIAK**,  
M. **DIOGO**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, M. **MAYOULOU-NIAMBA**, M. **BEAULIEU**, Mme  
**ROTOMBE**, M. **BARDET**, Mme **MONIER**, Mme **DAGUILLANES**, M. **NYA-NJIKE**, Mme **JULIAN**,  
M. **ROSENMANN**, Mme **DODOTE**, M. **KAPLAN**, M. **KRZEWSKI**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

Mme **NAKACH** qui a donné pouvoir à M. **SANCHEZ**  
Mme **BEAUMEL** qui a donné pouvoir à M. **VISKOVIC**  
M. **VACHEZ** qui a donné pouvoir à M. **TIENG**  
Mme **COLLETTE** qui a donné pouvoir à Mme **DAGUILLANES**  
Mme **CAMARA-SAKHO** qui a donné pouvoir à Mme **TROQUIER**  
M. **CALAMITA** qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**  
Mme **VICTOR** qui a donné pouvoir à M. **RATOUCHNIAK**  
Mme **PELLICIOLI** qui a donné pouvoir à M. **KRZEWSKI**  
M. **NGUYEN** qui a donné pouvoir à M. **KAPLAN**  
M. **TATI** qui a donné pouvoir à M. **BEAULIEU**

**ABSENTS, EXCUSÉS :**

M. **DRAME**, Mme **PHAM**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme **MONIER**

Point 10 : **MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE RESTAURATION COLLECTIVE (GROUPEMENT DE  
COMMANDES COMMUNE-CCAS)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, et notamment les articles L. 2113-10, L. 2125-1-1°, L. 2162-13 à 14, R. 2113-1 et R. 2123-1-3°,

**Vu** les marchés publics n°2015/035 et n°2018/003 relatifs respectivement à la restauration collective et à la restauration petite enfance, arrivant à échéance le 31 décembre 2019,

**Vu** la Convention régissant les relations entre la Commune de Noisiel et le Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, approuvée par délibérations du Conseil municipal du 9 février 2018 et du Conseil d'administration du CCAS du 15 février 2018,

**Vu** le dossier de consultation des entreprises relatif au marché public de services de restauration collective,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé simultanément, le 12 juillet 2019, et publié au BOAMP sous la références n°19-108456 et au JOUE sous la référence n°2019/S 135-333710, portant sur ledit marché public de services,

**Vu** le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir le critère de la Valeur technique 40 %, le critère du Prix 40 % et le critère Performance en matière de protection de l'environnement 20 %,

**Considérant** la nécessité de satisfaire les besoins de restauration des services municipaux petite enfance, éducation, périscolaire, enfance et CCAS, il convenait de lancer une procédure afin de conclure un nouveau marché de services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de quatre ans, avec possibilité de résiliation annuelle,

**Considérant** que le futur marché, passé selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire, fractionné, à bons de commande sans minimum et maximum, porte un allotissement et une estimation suivants :

Lot 1 / Restauration collective scolaire, périscolaire et personnes âgées :

- Commune - restauration scolaire / préparation et livraison en liaison froide de repas du midi pour les écoles maternelles et élémentaires, estimé à 609 000 euros TTC par an ;

- Commune - restauration périscolaire / préparation et livraison en liaison froide de repas du midi pour les centres de loisirs, estimé à 145 000 euros TTC par an ;

- Commune - restauration périscolaire / préparation et livraison de goûters pour les centres de loisirs et centres d'accueil, estimé à 26 800 euros TTC par an ;

- CCAS - restauration personnes retraitées / préparation et livraison en liaison froide de repas du midi et du soir pour la Résidence pour personnes âgées La Pergola, estimé à 58 000 euros TTC par an ;

Lot 2 / Restauration collective petite enfance :

- Commune - restauration crèche collective / préparation et livraison en liaison froide de repas du midi et de goûters, estimé à 43 000 euros TTC par an ;

- Commune - restauration multi accueil / préparation et livraison en liaison froide de repas du midi et de goûters, estimé à 27 000 euros TTC par an ;

soit un total estimé à 908 800 euros TTC annuellement, et à 3 635 200 euros TTC sur sa durée globale,

**Considérant** que s'agissant de la qualité des denrées, les cahiers des charges intègrent toutes les recommandations en matière de critères de qualité, et maintiennent particulièrement pour les prestations Commune :

- l'exclusion des produits OGM,
- les viandes bovines, porcines, ovines et les volailles sont labellisées ou certifiées,
- les poissons sont issus de la pêche en haute mer dans la mesure du possible,
- l'exigence pour les repas du midi d'une composante biologique de label AB ou équivalent, quotidiennement et alternativement parmi les éléments suivants : légume d'entrée cru ou cuit, légume d'accompagnement, fruit.

Les repas du midi comprendront deux composantes biologiques de label AB ou équivalent, quotidiennement et alternativement en 2021 parmi les éléments suivants : légume d'entrée cru ou cuit, légume d'accompagnement, fruit et fromage ou produits laitiers.

Les repas du midi comprendront au moins deux composantes biologiques de label AB ou équivalent et au moins 10 % provenant de circuits courts, quotidiennement et alternativement en 2022 parmi les éléments suivants : légume d'entrée cru ou cuit, légume d'accompagnement, fruit et fromage ou produits laitiers et pain.

Pour les repas scolaires et périscolaires, il sera proposé un repas végétarien toutes les semaines.

Pour les prestations CCAS :

- l'exclusion des produits OGM,
- les viandes bovines, porcines, ovines et les volailles sont labellisées ou certifiées,
- les poissons sont issus de la pêche en haute mer dans la mesure du possible,
- l'exigence pour les repas du midi d'une composante biologique de label AB ou équivalent, quotidiennement et alternativement parmi les éléments suivants : pain, légume d'entrée cru ou cuit, légume ou féculent d'accompagnement, fruit, produit laitier.

Il est enfin précisé dans le cahier des charges que le prestataire devra recourir en priorité aux circuits courts,

**Considérant** que l'objet du marché, service de restauration, relève de l'article R. 2123-1-3° du Code de la Commande Publique, qui prévoit de recourir à une procédure adaptée quelle que soit la valeur estimée du besoin,

**Considérant** que la seule offre reçue de la société ELRES est économiquement avantageuse au regard des critères de jugement du règlement de la consultation,

**ENTENDU** l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Maire Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE :**

- de la procédure adaptée du 9 août 2019, pour la passation du marché public de restauration collective, relevant de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, selon la technique d'achat de l'accord-cadre mono-attributaire, fractionné, à bons de commande sans minimum ni maximum, d'une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2020,
- du rapport d'attribution validé par M. le Maire proposant l'attribution des deux lots du marché au seul candidat ELRES,

**DÉCIDE** de conclure pour le compte de la Commune et celui du CCAS de Noisiel, lesdits marchés avec la société ELRES sise Tour Egée 11 allée de l'Arche à Paris la Défense cedex (92032), comme suit :

Lot 1 / Restauration collective scolaire, périscolaire et personnes âgées :

- scolaire, périscolaire

- personnes âgées

Prix unitaires du repas en euros HT

Prix unitaires du repas en euros HT

Maternelles : 2,806

Midi : 4,704

Élémentaires : 3,140

Soir : 3,508

Adultes : 3,959

Prix unitaires du goûter en euros HT

Maternelles : 0,490

Élémentaires : 0,750

Lot 2 / Restauration collective petite enfance :

Prix unitaires du repas et du goûter, journée alimentaire en euros HT

Bébés - 3 à 12 mois : 3,390

Moyens - 12 à 24 mois : 3,600

Grands - 24 mois à 4 ans : 3,950

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce marché de services, ainsi que les avenants qui pourraient y être apportés pendant la durée de celui-ci.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Publié au RAA le 22 NOV. 2019